

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois... Six mois... Un an...

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois... La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

INSERCTIONS: Annonces: la ligne... Réclames... Faits divers...

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRE, Libraire, Grande-Place...

ROUBAIX, le 10 Mars 1880

Table with 2 columns: BOURSE DE PARIS (Services gouvernementaux) and 2 rows of data.

Service particulier 10 MARS 9 MARS

Table with 2 columns: Act. Banque de France, Société générale, Crédit f. de France, etc. and 2 rows of data.

DEPECHE COMMERCIALES

Change sur Londres, 4,83 75; change sur Paris, 5,18 75; 100.

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et Co représentés à Roubaix par M. Bulteau-Grympez:

Ventes 400 b. Marché ferme. Liverpool, 10 mars. Ventes 6,000 b. Marché calme.

Coton, 13 1/4. Recettes 33,000. New-Orléans low-middling 94 1/2 Savannah 90 3/4

BULLETIN DU JOUR

L'article 7 a été rejeté hier au Sénat par 148 voix contre 129 sur 277 votants, soit 49 voix de majorité.

Tous les libéraux sincères applaudiront au courage, à la clairvoyance politique dont la haute Assemblée vient de faire preuve en cette circonstance.

En repoussant l'article 7, le Sénat a montré qu'il ne voulait pas s'engager dans la politique de casse-cou où M. J. Ferry a si tristement poussé le gouvernement.

FEUILLETON DU 11 MARS - 100 - SANS FAMILLE DEUXIÈME PARTIE

L'ANGIENNE ET LA NOUVELLE FAMILLE

Sans doute madame Milligan était retournée en Angleterre, avec son Arthur guéri.

C'était là le probable, c'était là ce qu'il était sensé de croire, et cependant plus d'une fois, côtoyant les bords de ce canal du Nivernais, je me demandai en apercevant de loin un bateau traîné par des chevaux, si ce n'était pas le Cygne qui venait vers nous.

Comme nous étions à l'autome, nos journées de marche étaient moins longues que dans l'état, et nous prenions nos dispositions pour arriver avant que possible dans les villages où nous devions coucher, avant que la nuit fût tout à fait tombée.

Cependant bien que nous eussions forcé le pas, surtout dans la fin de notre étape, nous n'enrâmes à Dreux qu'à la nuit noire.

Pour arriver chez la tante de Lise, nous n'avions qu'à suivre le canal, puis que le mari de tante Catherine, qui était écuyer, demeurait dans une maison bâtie à côté même de l'église dont il avait la garde; cela nous épargna du temps, et nous ne tardâmes pas à trouver cette maison, située à l'extrémité du village, dans une prairie plantée de hautes arbrées qui de loin paraissaient flotter dans le brouillard.

Mais alors, je la pria d'en mettre un troisième. — Si vous voulez bien, dis-je, nous avons une petite camarade avec nous.

Et de mon sac, je tirai notre poupée, que j'assis sur la chaise qui était à côté de celle de Lise.

Le regard que Lise me jeta, je ne l'ai jamais oublié, et je le vois encore.

Si je n'avais pas en tête d'arriver à Paris, je serais resté longtemps, très-longtemps avec Lise; nous avions tant de choses à nous dire, et nous pouvions nous en dire si peu avec le langage que nous employions.

Lise avait à me raconter son installation à Dreux, comment elle avait été prise en grande amitié par son oncle et sa tante, qui, des cinq enfants qu'ils avaient eus, n'en avaient plus un seul, malheur trop commun dans les familles de la Nièvre, où les femmes abandonnent leurs propres enfants pour être nourrices à Paris; — comment ils la traitaient comme leur vraie fille; comment elle vivait dans leur maison, quelles étaient ses occupations, quels étaient ses jeux et ses plaisirs; la pêche, les promenades en bateau, les courses dans les grands bois, qui présentaient presque tout son temps, puisqu'elle ne pouvait pas aller à l'école.

Et moi, de mon côté, j'avais à lui dire tout ce qui m'était arrivé, depuis notre sé-

tion à la liberté de l'enseignement, a prouvé, au contraire, qu'elle considérait l'article 7 comme une entrave à cette liberté. Il a compris que, sous un régime de suffrage universel, il ne fallait pas, pour satisfaire aux passions de la majorité du jour, créer un précédent aux passions de la majorité du lendemain, ni laisser continuer dans le pays une lutte qui n'a été que trop vive dans les Assemblées parlementaires.

Par son vote, le Sénat a refusé de marcher avec un ministre de combat, et a sanctionné l'appel que M. Jules Simon faisait avant-hier à une politique d'apaisement. C'est parce qu'il a été assuré guidé par cette préoccupation qu'il a fait preuve de clairvoyance, et si justice entière ne lui est pas accordée maintenant par tout le monde, l'histoire, plus impartiale, saura reconnaître le service qu'il a rendu hier à la cause de la liberté, en se séparant de ceux qui, après l'avoir réclamée entière autrefois, la refusent aujourd'hui à leurs adversaires.

Nous pouvons déjà devancer les jugements de la postérité en rendant ici hommage à ce groupe d'esprits éminents conduits par M. Jules Simon et par M. Dufaure, auxquels revient en grande partie l'honneur de la victoire d'hier. Les conservateurs ont pu déplorer autrefois leurs faiblesses, tout en reconnaissant qu'elles prenaient leur source dans un sentiment de patriotisme, mal compris, mais ils savaient qu'ils les retrouveraient avec eux le jour où la Révolution voudrait faire passer sous son niveau les consciences.

Et cependant, s'ils avaient voulu consentir aux capitulations que l'on exigeait d'eux, n'avaient-ils pas, pour excuser leur vote en faveur de l'article 7, les captieuses arguties qui constituent le fond du discours que M. de Freycinet a prononcé? Le ministre ne leur promettait-il pas d'user d'une longanimité extrême envers les congrégations menacées par l'article 7, la loi une fois adoptée? Ne faisait-il pas ressortir à leurs yeux ennemis que le rejet créerait au gouvernement, le conflit que ce vote pourrait soulever? Il faut les louer d'avoir résisté, d'avoir refusé cette concession dernière. Et ici, ce n'est pas seulement l'appel éloquent que M. J. Simon adressait naguère à leurs consciences, alors qu'il les adjurait de maintenir les libertés menacées, qui a dissipé les dernières hésitations, c'est surtout l'intervention de M. Dufaure qui a été décisive.

Le vote parlementaire que l'on a si souvent et si justement comparé à un sanglier, est sorti de la retraite à laquelle il semblait s'être condamné depuis deux ans. Il a foncé sur M. J. Ferry, sur M. de Freycinet, bousculant tout sur son passage, allant droit devant lui, faisant en un mot sa trouée. Il a coupé, comme une hache, dans le taillis touffu où s'étaient réfugiés les ministres, et quand il s'est arrêté, on les a vu gisant sur le sol et fortement contusionnés. Il faut lire en entier ce chef-d'œuvre de logique impitoyable. « Vous avez votre responsabilité engagée dans ce débat, leur a-t-il dit, chacun de nous a aussi sa responsabilité, et si vous vous précipitez des résultats qu'aura le rejet de l'article, nous nous préoccupons de ceux que pourrait avoir son adoption. » Et puis: « Vous nous demandez de céder, si nous cédons aujourd'hui, qu'adviendra-t-il demain? Il y a des

projets qu'on prépare sur lesquels notre opposition aura à se manifester, le projet de la magistrature, par exemple; de telles lois je les combattrai.

C'est mon devoir, je ne l'abandonnerai jamais, et je défendrai la magistrature qui n'encourt aucun des reproches qu'on lui adresse. Céderons-nous aujourd'hui comme nous avons cédé jusqu'ici... Je désire éviter les conflits, mais je ne puis céder sur ce seul point que la Chambre qui a voté la loi sera irritée si le Sénat ne la vote aussi. »

Plus de concessions, tel a été, en somme, le discours prononcé par M. Dufaure. Et maintenant, grâce à l'intervention de M. de Freycinet, voilà le gouvernement battu devant le Sénat, et l'opposition groupée autour d'un homme dont le patriotisme et le libéralisme ne sauraient être contestés par personne.

Lundi le Sénat aura à examiner la loi en deuxième délibération. Nous n'avons pas besoin de dire que nous ne redoutons pas cette seconde épreuve, pas plus que les congrégations enseignantes n'ont à craindre l'appel que M. Peyrat a fait contre elles au gouvernement. Le cabinet n'oserait pas appliquer des lois tombées en désuétude, lorsque l'un des corps constitués de l'Etat vient de reconnaître implicitement par le rejet de l'article 7 que ces lois portent atteinte à l'une des libertés « nécessaires, » à la liberté de l'enseignement. Quant à M. J. Ferry, son échec est tellement accentué après ses fanfaronnades récentes, qu'il nous semble difficile de le voir conserver son portefeuille; mais il est avec le ciel des accommodements, et M. J. Ferry ne se rejeterait-il pas sur l'appui certain qu'il a dans la Chambre pour ne pas abandonner un poste qui lui a cependant valu déjà tant de déboires sans compter celui d'hier?

L'intérêt de la journée parlementaire au Sénat avait attiré un très-grand nombre de députés dans les tribunes de la haute Assemblée; aussi est-ce devant une Chambre à peu près vide que M. Haentjens a répondu par un discours libre-échangiste aux plaintes formulées par MM. de Kérjégu et Keller. Après son discours, la discussion générale sur le chapitre relatif à l'agriculture a été close et la discussion des articles renvoyée à demain jeudi.

Le rejet de l'article VII

Voici une distillation d'opinions, les premières appréciations des journaux de Paris sur le vote d'hier. Les feuilles radicales et gambettistes sont naturellement très-mécontentes: « Nous regrettons dit le Paix cette décision de la haute-assemblée, parce que, loin d'amener l'apaisement des esprits sur la question du cléricalisme et sur la situation des congrégations non-autorisées, elle est plutôt de nature à provoquer une certaine effervescence, soit dans le monde parlementaire, soit même dans le pays. »

« Le rejet de l'article 7, dit la République française, nous afflige tout d'abord pour le Sénat: on sait combien le pays a de peine à comprendre la nécessité d'une seconde Chambre. Quand un corps est assez peu fier pour faire de M. Jules Simon son représentant attitré, il commet une sorte de suicide. »

« Ni le cabinet, ni son président, qui a brièvement payé des personnes, ni M. Ferry, qui est devenu un porte-drapeau, n'ont perdu une parcelle de leur autorité ni de leur pouvoir. La Chambre va renouveler son Président et y ajoutant une mission nouvelle, et de réunies. »

« Ah! si nous eussions voulu pousser l'exercice de vos droits jusqu'à ses dernières limites?

En bien, la Chambre des députés usera des siens, sans vous et contre vous. Quoi qu'il arrive, la volonté nationale triomphera. »

« La Sicile estime que le gouvernement demeure revêtu de toutes les armes que lui donnaient tant de lois antérieures pour frapper les congrégations. »

« Le rejet de l'article 7, s'écrie la Lanterne, c'est à bref délai, tout un programme, le nôtre, qui deviendra le programme électoral des républicains en France. C'est la séparation de l'Eglise de l'Etat; c'est la libre association des citoyens de toutes les lois qui doivent à l'Eglise et aux congrégations des droits exceptionnels et des privilèges précieux; c'est la réforme de la magistrature et la suppression de l'impôt de capitation; c'est la révision de la constitution, etc. tant pis pour le Sénat. »

« Le Mot d'Ordre se demande si M. Jules Ferry comprendra qu'il a trop longtemps occupé la scène. « Une fois débarrassé de cet encombrant et compromettant auxiliaire, le cabinet Freycinet se décidera peut-être à appliquer la loi à d'autres qu'aux républicains. »

« C'est une victoire éclatante, s'écrie le Parlement, pour la cause de la République libérale. Nous enregistrons avec une satisfaction profonde le vote que le Sénat vient d'émettre. Que M. de Freycinet ait le courage d'abandonner le rôle qui doit être le sien, le rôle qui à lui-même si noblement tracé dans ses discours de Nantes et de Bordeaux; qu'il ne doute pas de son influence sur la Chambre, et qu'il ne craigne pas d'en user. S'il prend cette initiative, le rejet de l'article 7 nous sera plus seulement une victoire de la République libérale, il sera le point de départ d'une ère nouvelle, et nos amis et nous apporterons alors, à servir le gouvernement, autant d'ardeur qu'aux jours où nous nous sommes montrés si prompts à le combattre. »

« Le XIX^e Siècle constate le grave conflit qui a surgi entre la Chambre et le Sénat. « On lit dans le Figaro: « En dehors de toute question de croyance, au nom du seul libéralisme, au nom de la dignité humaine, de la liberté des pères de famille menacée, nous félicitons le sénat de son courage, et nous sommes heureux de voir le gouvernement emporté dans la détestable aventure qu'il a cherchée à plaisir sur les bas-fonds de la République. »

« Le sénat, dit le Moniteur universel, en repoussant l'art. 7, a témoigné qu'il était résolu à ne point laisser ébranler plus longtemps les bases mêmes sur lesquelles repose le régime républicain. Ce n'est pas seulement pour sauvegarder les hautes lois plus sacrées que la liberté ou bien en désorganisant l'administration, l'armée et la magistrature. »

« Voici les noms des républicains libéraux qui ont voté contre l'article 7: M. de la Grotte, Bérenger, Xavier Blanc, le colonel de Chadois, Corne, Dauphin, Denormandie, Dufaure, Dufresne, Gouin, Krantz, Laboulaye, Lagache, de Lasticry, Luro, le marquis de Malleville, Maréchal, Massé, de Bied, Perret, le comte Rampon, Robert-Dehault, Robert de Massy, Théophile Roussel de Rozière, de Saint-Pierre, Jules Simon, Toupet des Vignes, Tribert et de Voisins-Laviers. »

« Tous ces membres appartiennent au centre gauche, sauf M. Jules Simon qui est de la gauche. »

« Se sont abstenus: MM. Cherpin, Eymard, Duverny, Faye, Joseph Garnier, Issartier, Littré et Pons, de la gauche, et l'amiral Fourcroy. »

« En outre, étaient absents par congé: MM. le général Chanzy, Fournier, l'amiral Pothan, de Saint-Vallier et Teisserenc de Bort, ambassadeurs, et MM. Martel, Jouin et Waddington. »

« Les droits avait tous ses membres présents et tous ont voté contre l'article 7, sans aucune exception, y compris MM. de Fourtoul et Bosredon les nouveaux élus de la Dordogne qui sont venus hier express pour voter. »

« M. Albert Grévy était venu hier en faveur de l'article 7; mais le bureau a annulé son vote, parce qu'il n'y avait pas trois jours qu'il était élu, et qu'aux termes du règlement, son élection n'était pas définitive. »

« Mes courses à travers la France avec Vitalis pendant plusieurs années et avec Mattia en ces derniers mois m'avaient fait parcourir bien des pays; je n'en avais vu aucun de si curieux que celui au milieu duquel nous nous trouvions en ce moment; des bois immenses, de belles prairies, des rochers, des collines, des cavernes, des cascades écumantes, des étangs tranquilles, et dans la vallée étroite, aux cotés escarpés de chaque côté le canal, qui se glissait en serpentant. C'était superbe: on n'entendait que le murmure des eaux, le chant des oiseaux ou la plainte du vent dans les grands arbres. Il est vrai que j'avais trouvé aussi quelques années auparavant que la vallée de la Bièvre était jolie. Je ne voudrais donc pas qu'on me crût trop facilement sur parole. »

« Ce que je veux dire, c'est que partout où je me suis promené avec Lise, où nous avons joué ensemble, le pays m'a paru supérieur des beautés et un charme, que d'autres plus favorisés peut-être n'avaient pas à mes yeux: j'ai vu ce pays avec Lise et il est resté dans mon souvenir éclairé par sa joie. »

« Le soir nous nous asseyions devant la maison quand il ne faisait pas trop humide, devant la cheminée quand le brouillard était épais, et pour le plus grand plaisir de Lise, je lui jouais de la harpe. Mattia aussi jouait du violon ou du cornet à piston, mais Lise préférait la harpe, ce qui ne me rendait pas peu fier; au moment de nous séparer pour aller nous coucher, Lise me demandait ma chanson napolitaine, et je la lui chantais. »

« Le Voltairien annonce qu'en face du rejet de l'article 7, les députés de la gauche radicale et de la gauche intransigeante, sont résolus de mettre le gouvernement en demeure de prescrire les congrégations non autorisées. Déjà M. Brelay, questeur de l'Union républicaine, a convoqué, pour aujourd'hui mercredi à 2 heures tous les membres de ce groupe, actuellement le plus considérable de la majorité. La délibération portera sur l'interpellation qui sera adressée au gouvernement et sur les termes de l'ordre du jour qui en sera la cause. »

« La gauche républicaine est également convoquée. »

« D'un autre côté on lit dans la Correspondance Havas: »

« Le Gouvernement s'opposera à toute demande d'interpellation qui pourrait se produire à la Chambre des députés au sujet du vote d'hier sur l'article 7, avant qu'il ait lieu, au Sénat, la deuxième délibération sur le projet de loi. »

Coulisses Parlementaires

LE DENOUEMENT

Aujourd'hui l'intérêt n'est pas dans la coulisse, il est bien sur la scène, et les bruits de coulisse se taisent devant le grand tapage et le grand résultat de la séance.

Je me contente donc de noter les impressions du Sénat et du public, à mesure qu'elles se sont produites.

Tout d'abord il paraissait bien évident, ce matin, dans les cercles politiques et parlementaires que le discours de M. Jules Simon avait emporté le morceau. Le confiance des partisans de l'article 7 diminuait sensiblement d'heure en heure. J'ai entendu des journalistes prédire une majorité de 20 voix contre l'article. On nommait des sénateurs que l'éloquence simonienne avait retournés comme un gant; d'autres que l'interpellation grossière de M. Testelin avait également convertis, ou tout au moins échauffés, et qui, au lieu de s'abstenir, étaient maintenant déterminés à émettre un vote négatif. Enfin l'article 7 était absolument compromis et perdu. Ceux qui, la veille, lui promettaient une victoire complète, commençaient à hocher la tête, et répondaient assez sèchement qu'on ne pouvait rien dire, que la question était devenue politique et gouvernementale; que l'issue dépendait de l'influence et de l'autorité de M. de Freycinet. Ils étaient bien rares, ceux qui ne désespéraient point de la loi Ferry!

Quant au discours de M. Jules Simon, il n'y avait qu'une voix, c'était un chef-d'œuvre de souplesse et d'adresse, dont tous les effets étaient merveilleusement calculés, dont chaque phrase portait coup, dont chaque mot avait une signification et un but. On allait jusqu'à faire honneur à l'orateur de deux ou trois retournelles un peu banales, risquées ça et là avec une préméditation et une sûreté consommées, pour aller juste au cœur de cinq ou six sénateurs récalcitrants.

Enfin, il n'était pas jusqu'à l'incident Testelin où l'on ne voulait apercevoir une habileté poussée jusqu'à la rouerie. Suivant quelques sénateurs radicaux, M. Testelin n'avait pas prononcé la moindre parole, lorsque M. Jules Simon l'interpella de sa voix la plus octaveuse, en vint rouvrir qui connaît son homme, pour le faire monter et le bullier, surtout pour produire une excitation et un tumulte défavorables à l'article 7.

Cette supposition est excessive. Malgré l'explication donnée aujourd'hui à la tribune par M. Testelin, il résulte de tous les témoignages que ce fougueux septuagénaire a bien prononcé la petite phrase, en apparence inoffensive, qui a mis le feu aux

poudres, et qui est relatée à l'Officiel: « Pas tant de peine que cela! »

M. de Freycinet a eu beaucoup moins de succès à gauche que M. Jules Simon n'en a obtenu à droite et au centre. Encore une fois, je ne parle pas ici du résultat, sur lequel il faudrait écrire un volume, mais seulement des impressions de séance.

Il n'y eut qu'un chuchotement sur toute la ligne: « Il lâche Ferry! Et on m'assure que ce fut aussi le premier mot qui échappa à un certain nombre de députés de la gauche, lorsque les premières feuilles du compte rendu télégraphique arrivèrent à la Chambre. La recrudescence parut encore plus sensible lorsque le Sénat vota contre la loi. »

Peu à peu, ce sentiment s'affaissa, au moins parmi les sénateurs de gauche, et ils ne ménagèrent pas leurs bravos au président du Conseil; mais il en resta quelque chose pendant cette mémorable séance; et j'incline à croire qu'il en restera toujours quelque chose entre le ministre de l'Instruction publique et le président du Conseil.

Chose bizarre, à gauche comme à droite, on trouvait que M. de Freycinet n'avait pas parlé en homme de gouvernement, qui sait ce qu'il veut et ce qu'il fera. On confessa que ces discussions, purement politiques, lui allaient beaucoup moins que les débats d'affaires, où sa spécialité reprend ses droits. On souhaitait un langage plus ferme, une parole plus sûre d'elle-même et surtout des déclarations nettes.

Quelqu'un rappela, à ce propos, que ces querelles semi-religieuses avaient le privilège de paralyser les meilleurs esprits, et que M. Guizot, de 1842 à 1845, soutenant avec toutes sortes de précautions une thèse analogue à celle de M. de Freycinet, y avait paru inférieur non-seulement à lui-même, mais aux sectaires d'à-côté. Il n'y a que les fanatiques qui réussissent complètement dans ces batailles!

Quoi qu'il en soit, ces réflexions entendues et recueillies au cours du combat sont maintenant de purs échos, et n'ont qu'une valeur de commentaires historiques. Tout disparaît devant la grandeur de l'événement. « Et maintenant, que va-t-il arriver? » C'est ce que chacun se demandait, au sortir de la séance, avec une inquiétude croissante et une véritable anxiété. (Figaro.)

CHRONIQUE

La grande sortie de M. Testelin

Lundi, au Sénat, vers trois heures de l'après-midi, par un temps clair, — 13 degrés au-dessus de zéro, hauteur barométrique 767, — l'Indignation et le Mépris de M. Testelin ont fait une sortie mémorable, une sortie torrentielle, comme on en demandait pendant le siège. C'est l'événement du jour. Nous l'avons appris par les journaux du soir; mais ils nous laissaient dans l'incertitude sur l'issue de cette opération. Le récit avait été interrompu par l'heure du tirage, à l'endroit le plus palpitant.

Toute la ville était dans la fièvre de l'attente. On s'abardait sur les boulevards en se demandant avec anxiété: « Avez-vous des nouvelles de la sortie de M. Testelin? » A l'Opéra-Comique, les quelques sénateurs dispersés dans la salle étaient assésés pendant les entr'actes, et j'ai vu le moment où un groupe de curieux allait forcer M. Hé-

Cependant, malgré tout, il fallut quitter Lise et ce pays pour se remettre en route. Mais pour moi ce fut sans trop de chagrin; j'avais si souvent caressé mes rêves de richesses, que j'en étais arrivé à croire, non pas que je serais riche un jour, mais que j'étais riche déjà, et que je n'avais qu'à former un souhait pour pouvoir le réaliser dans un avenir prochain, très-prochain, presque immédiat.

Mon dernier mot à Lise (mot non parlé bien entendu mais exprimé) fera mieux que de longues explications comprendre combien sincère j'étais dans mon illusion.

« Je viendrai te chercher dans une voiture à quatre chevaux, lui dis-je. Et elle me crut, si bien que de la main elle fit signe de claquer les chevaux: elle voyait assurément la voiture, tout comme je la voyais moi-même.

Cependant, avant de faire en voiture la route de Paris à Dreux, il fallut faire à pied celle de Dreux à Paris; et sans Mattia je n'aurais eu d'autre souci que d'allonger les étapes, me contentant de gagner le strict nécessaire pour notre vie de chaque jour; à quoi bon prendre de la peine maintenant, nous n'avions plus ni vache, ni poupee à acheter, et pourvu que nous eussions notre pain quotidien, ce n'était pas à moi à porter de l'argent à mes parents.

Mais Mattia ne se laissait pas toucher par les raisons que je lui donnais pour justifier mon opinion.

A suivre